

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Arrêté du 25 août 2008 fixant la liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée sur le territoire du département de La Réunion

NOR : DEVN0813486A

Le ministre d'Etat, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire,

Vu le code de l'environnement, notamment les articles L. 420-1, L. 424-1 et L. 424-8 ;

Vu l'avis du Conseil national de la chasse et de la faune sauvage en date du 10 juillet 2008,

Arrête :

Art. 1^{er}. – La liste des espèces de gibier que l'on peut chasser sur le territoire du département de La Réunion est fixée comme suit :

Gibier à poil

NOM SCIENTIFIQUE	NOM VERNACULAIRE	NOM LOCAL
<i>Cervus timorensis</i>	Cerf de Java	Cerf
<i>Lepus nigricollis</i>	Lièvre à collier noir	Lièvre
<i>Tenrec ecaudatus</i>	Tenrec	Tangue

Gibier à plume

NOM SCIENTIFIQUE	NOM VERNACULAIRE	NOM LOCAL
<i>Pycnonotus jocosus</i>	Bulbul orphée	Merle de Maurice
<i>Coturnix coturnix</i>	Caille des blés	Caille patate
<i>Perdica asiatica</i>	Perdicule rousse gorge	Caille rouge
<i>Coturnix chinensis</i>	Caille peinte	Caille de Chine
<i>Turnix nigricollis</i>	Hémipode de Madagascar	Caille pays
<i>Geopelia striata</i>	Géopélie zébrée	Tourterelle pays
<i>Phasianus colchicus</i>	Faisan de Colchide	Faisan

NOM SCIENTIFIQUE	NOM VERNACULAIRE	NOM LOCAL
<i>Margaroperdix madagascariensis</i>	Perdrix de Madagascar	Francolin
<i>Ploceus cucullatus</i>	Tisserin gendarme	Oiseau béliér
<i>Francolinus pondicerianus</i>	Francolin gris	Perdrix

Art. 2. – L'arrêté du 25 juillet 1991 fixant la liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée sur le territoire du département de La Réunion est abrogé.

Art. 3. – La directrice de l'eau et de la biodiversité est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 25 août 2008.

Pour le ministre et par délégation :
*La directrice de l'eau
et de la biodiversité,*
J. JIGUET